



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2023 À 19 H 30****ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR
LES ANNÉES 2024-2025-2026**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2023 du conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre.

Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Me Paola Hawa ;
Messieurs les conseillers Ryan Young, Daniel Boyer, Jean-Pierre Cardinal, Tom Broad, Yvan Labelle et Denis Gignac ;

Monsieur le directeur général et greffier, Martin Bonhomme ;

Madame la greffière adjointe, Me Caroline Plourde ;

Monsieur le trésorier, Burak Tuncay ;

Madame le Maire, Me Paola Hawa, agit comme présidente de la présente séance, *à ce titre, elle demande, pour chacun des points à l'ordre du jour, à un conseiller de proposer et à un autre d'appuyer.*

Me Caroline Plourde, greffière adjointe, agit comme secrétaire de la présente séance, *à ce titre, elle fait la lecture du titre et de chaque résolu des points à l'ordre du jour.*

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

12-372-23	Ouverture de la séance
------------------	-------------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Tom Broad
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'OUVRIR la séance extraordinaire du 19 décembre 2023 pour l'adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2024-2025-2026. Il est 19 h 34.

Adoptée à l'unanimité.

12-373-23	Ordre du jour
------------------	----------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Boyer

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

12-372-23 Ouverture de la séance

12-373-23 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes

3. Finances

12-374-23 Adoption du programme triennal d'immobilisations
pour les années 2024-2025-2026

4. Dépôt de documents

5. Levée de la séance

12-375-23 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Il y a 8 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la séance de questions qui s'est ouverte à 19 h 34 et s'est terminée à 19 h 50 se résument comme suit :

	Résumé de l'objet principal de l'intervention
1 ^{er} Intervenant(e)	- Est-ce de nouveaux de nouveaux parcs seront aménagés dans la Ville (en référence au projet aménagement divers parcs PTI 2024-2025-2026)
2 ^e Intervenant(e)	- Est-ce que l'aménagement d'un parc dans le développement de TERRA est inclus au PTI ? Si oui, quel est le montant alloué au projet ? - Est-ce que le conseil a une idée pour l'aménagement du parc ? - Est-ce que des aménagements seront fait d'ici la fin de l'Année dans le parc ?
3 ^e Intervenant(e)	- Est-ce possible d'avoir des plans pour l'aménagement du parc Lalonde?

5221

	<ul style="list-style-type: none"> - Y aura-t-il une consultation publique pour que les citoyens puissent commenter l'aménagement ? - Est-ce que les citoyens seront appelés à voter dans le cadre du projet sur les différentes propositions/options d'aménagement du parc ? - Quand est-ce que les séances seront filmées et disponibles en webdiffusion ? - Est-ce possible de permettre aux citoyens de poser des questions avant la séance? - Est-ce que la Ville est obligée de construire un chalet d'accueil dans le cadre du projet du grand parc de l'Ouest?
4 ^e Intervenant(e)	<ul style="list-style-type: none"> - Compte tenu des faibles coûts pour la mise en place d'un système d'enregistrement (téléphone portable), la Ville va-t-elle procéder à l'enregistrement des séances? - Il est dommage que des grands projets soient mis de l'avant au détriment des citoyens qui eux, subissent une augmentation des taxes municipales. - Elle considère que la Ville n'a pas les moyens de restaurer la maison Michel-Robillard.
5 ^e Intervenant(e)	<ul style="list-style-type: none"> - Le mur de son a été inclus au PTI, est-ce que le conseil a prévu un montant pour des travaux d'urgence pour d'autres réparations, comme celle du mur de soutènement de l'autoroute 20?

3. FINANCES

12-374-23	Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2024-2025-2026
------------------	--

ATTENDU QUE l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit, entre autres, que le conseil doit préparer et adopter le programme des immobilisations de la Ville pour les trois années financières subséquentes ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Ryan Young
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER le programme triennal des immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026, dont copie est jointe en annexe « A ».

DE DISTRIBUER un document explicatif du programme triennal d'immobilisations 2024, 2025 et 2026 à chaque adresse sur le territoire de la municipalité, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

Adoptée à l'unanimité.

4. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont l'original est joint en annexe « B » ;
- Certificat de publication de l'avis public concernant l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026, dont l'original est joint en annexe « C » conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

12-375-23	Levée de la séance
-----------	--------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Tom Broad
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

DE LEVER la présente séance extraordinaire. Il est 19 h 51.

Adoptée à l'unanimité.

Me Paola Hawa
Maire

Me Caroline Plourde
Greffière adjointe

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier physique numéro 0220-320-271585 et dans le dossier numérique numéro 0220-320-271584 (SyGED).

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal du 19 décembre 2023 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le 21 décembre 2023.

Me Paola Hawa, Maire

Me Caroline Plourde, greffière adjointe